

Article 9 : Les formalités d'inscriptions et activités se font depuis le local du Club Port Sud, 1 cours de l'Amirauté à Breuillet. Les participants s'engagent à respecter les lieux et locaux et installations sportives mis à leur disposition.

Article 10 : L'âge minimum de participation à l'une ou l'autre des épreuves est de **8 ans**. Chacun des participants - quelle que soit la discipline (sauf tir à l'arc) - doit savoir nager. Chaque participant doit obligatoirement respecter les consignes de sécurité préconisées par les organisateurs (notamment le port du gilet de sauvetage pour les activités nautiques).

Article 11 : Les organisateurs mettent en place un dispositif de sécurité avec bateaux.

Article 12 : Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant** ou **10 euros par famille**, quel que soit l'âge ou les disciplines retenues. Il comporte l'assurance garantissant les risques accident et responsabilité civile. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve.

Article 13 : Un « goûter » (gâteau-boisson) sera servi aux participants après leurs activités.

Article 14 : Chaque participant recevra un diplôme attestant qu'il a participé à « l'Essonne sur l'Eau ».

Article 15 : Les départs s'échelonneront en fonction des activités, aux horaires suivants :

🕒 De 10h30 à 16h00 :

- Les inscriptions seront prises de 10h00 à 15h30 -

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette épreuve, en raison notamment des conditions climatiques.

Article 17 : Les participants à l'initiative "l'Essonne sur l'Eau" doivent impérativement respecter ce règlement et les recommandations formulées par les organisateurs.

Article 18 : Sans écrit contradictoire de la part des participants, nous considérons l'acceptation de la prise de photos.

La journée ESSONNE SUR L'EAU

OUVERTE
À TOUS !

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

BREUILLET - SITE PORT SUD

Activités

BAPTÊME DE PLONGÉE
HYDROSPEED

CANOË KAYAK

TIR À L'ARC

SECOURISME

PÊCHE

(sensibilisation au milieu aquatique)

Initiation au
Secourisme

Tarif

4 € la journée,
avec goûter

ou

10 € par famille

Horaire

de 10h30
à 16h00

Inscription
sur place

entre 10h00 et 15h30



Organisée par le



Avec le soutien de



Ville de Breuillet

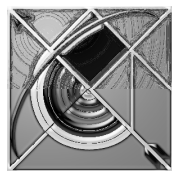


PARTENAIRE OLYMPIQUE

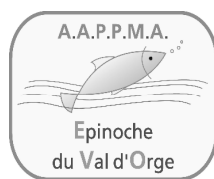
RENSEIGNEMENTS au 01.60.78.27.58

<http://essonne.franceolympique.com>

Avec le concours technique des comités départementaux et des clubs :



ARC ESSONNE



Club Port Sud
Association Loi 1901
Siret : 78517013500012 – N° APE : 9312Z
Agrément Jeunesse et Sports N° 91 S 199



PARTENAIRE OLYMPIQUE



CDOS
ESSONNE

Le Règlement de l'Essonne sur l'Eau du dimanche 9 septembre 2018

Article 1 : « L'Essonne sur l'Eau » est une initiative organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne, avec le concours technique des comités départementaux et clubs de canoë-kayak, de Tir à l'arc, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, les Mousquetaires des Mers, de l'Epinoche du Val d'Orge, de la Croix Blanche Essonne, du Club Port Sud et de la MAIF.

Article 2 : « L'Essonne sur l'Eau » est ouverte à tous les adeptes des activités nautiques qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et des associations visés à l'article 1.

Article 3 : Les enfants participant à « l'Essonne sur l'Eau » le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure ayant autorité et délégation de responsabilité à titre familial ou associatif. Tout participant doit être assuré en responsabilité civile.

Article 4 : Les participants s'inscrivent pour l'une ou plusieurs des activités proposées (baptême de plongée, hydrospeed, canoë kayak, tir à l'arc, secourisme et pêche). En fonction du nombre de participants, l'organisateur se réserve le droit de donner des tranches horaires de passage.

Article 5 : Les participants seront encadrés et placés sous la responsabilité d'encadrants ou de pratiquants diplômés.

Article 6 : Dans la mesure des disponibilités, le matériel spécifique nécessaire à l'une ou l'autre des activités proposées pourra être prêté aux participants n'en possédant pas (prévoir un maillot de bain).

Article 7 : « L'Essonne sur l'Eau » n'est pas une compétition mais une épreuve sur participation libre, ouverte au plus grand nombre afin d'inciter à la pratique des sports et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants des différentes disciplines rassemblées.

Article 8 : Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes contenues dans cette note d'information ainsi que la réglementation des épreuves nautiques.